

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUGMENTATION DES FORFAITS HOSPITALIERS : LES MALADES PASSENT UNE FOIS DE PLUS À LA CAISSE

Un demi-milliard d'euros aux frais des patients hospitalisés. C'est la facture des décrets du gouvernement prévoyant une hausse entre 15 et 33% des différents forfaits hospitaliers que doivent payer les patients. Les Mutuelles de France dénoncent à la fois la méthode et l'objectif de ces décisions, qui constituent une mesure d'injustice sociale.

Ces augmentations ont été décidées sans débat parlementaire, sans concertation avec les représentants de patients ni avec les organismes complémentaires qui en supporteront pourtant le coût.

Avec ces décrets, **le gouvernement fait un choix clair : faire payer aux malades le sous-financement chronique et organisé de l'hôpital**. Cette mesure va frapper plus fortement celles et ceux qui ont le plus besoin de l'hôpital : les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques, celles qui nécessitent de lourds actes de soins, les plus malades.

Elle va en outre accroître les inégalités d'accès aux soins, car l'augmentation des tarifs des forfaits hospitaliers pénalise encore plus les publics vulnérables.

Alors que nous venons de célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale, l'un de ses principes fondateurs, contribuer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins est une nouvelle fois entamé.

À l'instar des autres décisions récentes des pouvoirs publics - transferts de prise en charge de l'assurance maladie sur les mutuelles, hausse de la taxe sur la santé - l'augmentation des forfaits hospitaliers va peser mécaniquement sur les cotisations mutualistes. Les mutuelles, à but non lucratif, sans actionnaire à rémunérer n'ont comme seules ressources pour rembourser les prestations à leurs adhérents que la cotisation de ces derniers.

Au final, des décisions injustes prises sans débat ni concertation, qui frappent les patients et plus fortement les plus malades, et qui enchérissent le coût de la santé pour les assurés : les malades passent une fois de plus à la caisse.

Pour les Mutuelles de France, ces choix du gouvernement sont une injustice majeure.

À Montreuil, le 25 février 2026

Contact Presse :

Nouhaila MANSOURI - Tél portable : 06 30 73 21 53 - nouhaila.mansouri@mutuelles-de-france.fr

Les Mutuelles de France, actrices engagées du mouvement mutualiste, militent pour une société solidaire et inclusive. Dans l'intérêt général, ses mutuelles et ses établissements de soins, à but non lucratif, agissent pour l'égalité des droits et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous. Elles contribuent à un accès universel à la santé tout au long de la vie. • La FMF regroupe 49 groupements mutualistes, dont 34 mutuelles complémentaire-santé et prévoyance et 15 unions et mutuelles. Elle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.